
**Rapport de la commission du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR25.28PR
concernant
une demande d'un crédit d'investissement de CHF 2'330'000.- pour la
première phase de mise en œuvre du Plan directeur des espaces
publics (PDEP) durant la période 2025-2029**

Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

La commission a siégé le 10 septembre 2025.

Elle était composée de Mesdames et Messieurs Majda ARRACHOUI L'MATI, Pascale FISCHER, Nadia RYTZ, Gildo DALL'AGLIO, Rosario DI FIORE, Thierry PIDOUX excusé, Nicola DI MARCO absent et de la soussignée, désignée présidente.

La délégation municipale était composée de Mesdames et Messieurs Carmen TANNER, Vice-syndique, Julien WOESSNER, Chef de service, Alisa DUNNING, Urbaniste, Adrian KNOEPFEL, Urbaniste. Nous les remercions pour leur disponibilité, la qualité de leur présentation et la clarté des réponses apportées lors de cette séance.

I. Résumé du préavis

Dans le cadre du programme fédéral pour un développement territorial durable (2020–2024), la Ville d'Yverdon-les-Bains a élaboré un Plan directeur des espaces publics (PDEP), sélectionné grâce au projet « Un espace public à cinq minutes de chaque Yverdonnois·e ». Ce document-cadre vise à structurer un réseau d'espaces publics accessibles, qualitatifs et multifonctionnels à l'échelle communale, autour de quatre axes : culture, activité physique, nature et cohésion sociale.

La première phase de mise en œuvre (2025–2029) s'articule autour de trois volets : coordination interservices, interventions légères dites « éclairs » (cinq par an), et projets pilotes plus conséquents comme le réaménagement de la placette de la Villette.

Un crédit d'investissement de CHF 2'330'000.– est demandé pour financer cette phase initiale. Le PDEP est lié aux autres plans directeurs (mobilité douce, végétalisation, PDCom, etc.) et vise à améliorer la qualité de vie dans une logique participative, interdisciplinaire et conforme à la LAT.

II. Présentation du préavis par la délégation municipale

La délégation municipale a présenté le préavis relatif à la première étape de mise en œuvre du PDEP. Ce plan est l'aboutissement d'un processus de réflexion et de planification mené sur plusieurs années, soutenu par la Confédération dans le cadre de son programme pour un développement territorial durable. Élaboré sur quatre ans, le plan a intégré une importante démarche participative en 2022, et a été distingué par le Prix de l'Avenir 2023.

Le PDEP repose sur quatre piliers – nature, cohésion sociale, sport et culture – identifiés comme des leviers clés pour un développement équilibré de l'espace public. Il répond à plusieurs enjeux contemporains : adaptation au changement climatique, réduction des îlots de chaleur, amélioration du cadre de vie et accès équitable aux espaces publics.

L'outil se veut transversal, au même niveau que les autres plans directeurs sectoriels (mobilité douce, végétalisation), et en lien direct avec le Plan directeur communal. Il comprend des cartes par quartier, annexées au préavis, permettant d'identifier les besoins spécifiques et les futurs aménagements.

Parmi les projets pilotes retenus figure notamment le réaménagement de la placette de la Villette, identifié comme central lors de la démarche participative. Le projet prévoit une végétalisation renforcée, un trottoir traversant accessible aux personnes à mobilité réduite, un chemin sécurisé pour les écoliers, ainsi que des éléments construits comme une fontaine et une pergola multifonctionnelle, capable d'accueillir des manifestations tout en offrant de l'ombre et de l'intimité. Les accès seront régulés via des dispositifs amovibles (clés remises au concierge, aux commerçants ou aux locataires en déménagement). Concernant le stationnement, aucune place n'est supprimée : trois emplacements sont déplacés en bout de rue, afin de répondre aux contraintes techniques, notamment l'accès des camions de service.

Ce projet a suscité certaines réactions dans le quartier, notamment sur la question du stationnement, mais les adaptations proposées ont permis d'intégrer les remarques tout en respectant les contraintes techniques et sécuritaires.

Le montant global du crédit d'investissement pour cette première phase est estimé à CHF 4'600'000.–, dont CHF 2'330'000.– frs sont demandés dans le cadre du présent préavis. Sur ce montant, CHF 300'000.– sont dédiés aux interventions éclairs, à raison de CHF 60'000.– par intervention. Une partie du solde est allouée au projet pilote de la Villette. Le coût moyen par m², estimé à CHF 500.–, est conforme aux standards pour ce type d'aménagement (revêtement carrossable, équipements résistants au vandalisme, arrosage automatique, etc.). Une marge de sécurité budgétaire est incluse afin de permettre, en cas d'économie sur un projet, une réallocation à d'autres interventions prévues dans le PDEP.

En cas de retard, les projets non réalisés dans les délais seront reportés, mais les crédits resteront strictement affectés à la mise en œuvre du plan directeur des espaces publics.

III. Discussions au sein de la commission

Les échanges au sein de la commission ont permis de mettre en lumière plusieurs points de vigilance. Certains membres ont fait part de leurs réserves quant au coût jugé élevé du projet de la Villette, estimant qu'il y avait une disparité importante entre les ressources allouées à ce projet pilote et celles prévues pour les interventions éclairs. Ce déséquilibre a été souligné comme un point de tension, notamment dans un contexte où d'autres quartiers expriment aussi des besoins importants.

Des critiques ont également été émises à l'égard de la démarche participative : plusieurs membres ont relevé qu'elle avait généré un enthousiasme important au sein de la population, mais que les réalisations finales ont pu créer un sentiment de désillusion face à l'écart entre les attentes exprimées et ce qui pourra effectivement être mis en œuvre. Ce constat a conduit à une réflexion sur les limites du processus participatif tel qu'il a été mené dans ce cas.

En contrepoint, d'autres commissaires ont souligné l'importance stratégique du quartier de la Villette, qui présente des défis sociaux spécifiques, et ont rappelé l'intérêt d'un projet

intergénérationnel permettant de revitaliser cette centralité urbaine. Le soutien au commerce local a également été mis en avant, notamment via la création d'un lieu de vie type « guinguette » favorisant les échanges et la convivialité.

Plusieurs membres ont insisté sur la nécessité de conserver une certaine flexibilité budgétaire tout en veillant à ce que les fonds restent strictement affectés au PDEP. L'importance d'une coordination avec les autres services communaux a été rappelée, dans la mesure où d'autres projets (rénovation d'écoles, aménagements de plages ou de places de jeux) sont également en cours. Enfin, il a été noté que le soutien de la Confédération à ce projet pilote pourrait faciliter l'obtention de subventions complémentaires, notamment cantonales ou issues de fondations privées.

En définitive, malgré les réserves exprimées principalement sur les aspects financiers du projet, la commission a unanimement soutenu le préavis. Un vœu a été formulé afin que les interventions éclaircies qui ne pourraient être réalisées dans les délais soient reprogrammées, et que les crédits non utilisés restent affectés aux projets définis dans le PDEP.

IV. Conclusions :

C'est donc à l'unanimité de ses membres que la commission vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers, d'accepter les conclusions de ce préavis.

Yverdon-les-Bains, le 20 septembre 2025



Rachel Rytz